



AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

RÈGLEMENT 2025-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2018-04 DE L'AÉROPORT DE BAIE-COMEAU

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, lors de sa séance ordinaire du 21 janvier 2026 :

⇒ *Le Règlement 2025-06 modifiant le Règlement de tarification 2018-04 de l'Aéroport de Baie-Comeau.*

Ce Règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 28^e jour du mois de janvier 2026.

Lise Fortin
Directrice générale et
greffière-trésorière